

Département du Calvados

Mairie de Feuguerolles-Bully

Séance du conseil municipal **du vendredi 20 octobre 2023 à 18h00**

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 20 octobre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des Ammonites, sous la présidence de Monsieur Franck Robillard, maire.

Présents : Laurence Adam, Sarah Balouka, Olivier Davy, Thierry Gouix, Fabien Lehalle, Bruno Onfroy, Olivier Pinel, Julia Quellien, Franck Robillard

Procuration : Sonia Madelaine à Thierry Gouix, Clarisse Fougeray à Laurence Adam, Nicolas Gilles à Olivier Pinel, Valérie Albareda à Julia Quellien

Excusés : Sonia Madelaine, Clarisse Fougeray, Nicolas Gilles, Valérie Albareda

Absents :

Secrétaire de séance : Sarah Balouka

Rappel de l'ordre du jour :

- 1 - Approbation du compte rendu du conseil de septembre
- 2 – Point travaux RD 147
- 3 – Point église de Bully
- 4 – Courrier Préfecture parcelle D 119
- 5 – Energies renouvelables – retour sur les ateliers de co-construction
- 6 – Délibération compte financier unique
- 7 – Devis Gobé
- 8 – Devis Monrocq

Questions et informations diverses :

En ouverture du conseil, Franck Robillard accueille Freddy Sertin, député de la circonscription, présent sur la commune dans le cadre de ses permanences itinérantes.

1- Approbation du compte-rendu du conseil municipal de septembre 2023

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu du conseil municipal du mois de septembre.

2 – Point travaux RD 147

Franck Robillard expose à Monsieur Sertin le projet de réflexion de la traversée du bourg. Il précise l'augmentation de l'enveloppe de base prévue à 500 000 euros qui une fois chiffrée dépasse le million d'euro donc les élus ont été dans l'obligation de phaser les travaux.

Franck Robillard informe qu'actuellement le syndicat Eaux du Bassin Caennais a entamé la

rénovation du réseau d'alimentation en eau potable.

Les travaux se poursuivront par la CCVOO qui prévoit la réfection du réseau assainissement (sans attendre les financements de l'agence de l'eau).

Franck Robillard précise que le maître d'œuvre (ACEMO) va lancer la consultation, il demande à Monsieur Sertin les potentielles subventions que la commune peut espérer pour les travaux de la traversée du bourg. Monsieur Sertin précise qu'il faut se tourner vers le département dans le cadre de la sécurisation de la liaison douce en traversée de bourg pour rejoindre la voie verte vers Caen. La commune peut aussi demander de l'APCR +.

3 – Point église de Bully

Franck Robillard expose à Monsieur Sertin l'urgence de la rénovation de l'église de Bully. Il précise qu'il est prévu une opération de bâchage (enlever tuiles existantes et disposer une bâche) tenable 2 ans dans l'attente des travaux. Ce qui permet de mettre l'église hors d'eau.

Monsieur Sertin propose de se renseigner auprès de la fondation du patrimoine sur les aboutissants évoqués par Monsieur Macron dernièrement concernant la défiscalisation sur les donations.

La commune consultera également la DRAC pour une aide éventuelle.

4 – Courrier Préfecture parcelle D 119

Franck Robillard rend lecture au conseil municipal du courrier reçu de la préfecture suite au refus du conseil municipal du droit de passage demandé par la nouvelle propriétaire de la parcelle D119. Monsieur Sertin préconise à Monsieur Robillard de contacter par téléphone Madame Bessy (auteur du courrier de la préfecture) afin de lui expliquer précisément les raisons du refus suite à cette demande.

En effet c'est une question avant tout de sécurité, il propose de joindre des photos ou encore d'inviter Mme Bessy sur place, sachant que la nouvelle propriétaire avait bien connaissance de cela avant d'acheter la parcelle.

5 – Energies renouvelables – retour sur les ateliers de co-construction

Franck Robillard demande les retours des élus qui ont participé à un des ateliers de co-construction organisés par la CCVOO. Monsieur Pinel évoque la pertinence du premier dû à la présence d'une entreprise Bretonne.

La commune s'interroge sur le fait de se prononcer avant le 31 décembre. Le secrétariat se renseignera sur les modalités.

6 – Délibération compte financier unique

Délibération 57/2023

Olivier Pinel présente au conseil municipal le compte financier unique qui a pour vocation à se substituer au compte administratif de l'ordonnateur et au compte de gestion du comptable public afin de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes tout en simplifiant les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable public.

Il rappelle que la commune de Feuguerolles-Bully remplit d'ores et déjà les pré-requis à l'expérimentation puisqu'elle applique déjà :

- le référentiel budgétaire et comptable M57

- la transmission électronique des documents budgétaires.

La mise en œuvre de l'expérimentation du CFU requiert la signature d'une convention avec l'État ayant pour objet de préciser les conditions de mise en place du compte financier unique et de son suivi.

Ceci exposé, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre la commune de Feuguerolles-Bully et l'État, portant sur l'expérimentation du compte financier unique à compter de 2023.

Le conseil municipal, autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'expérimentation du compte financier unique.

7 – Devis Entreprise Gobé

Délibération 58/2023

Thierry Gouix donne lecture d'un devis de l'entreprise Gobé concernant la taille annuelle nécessaire sur différents arbres de la commune. Il s'agit des Tilleuls route de Caen, rue du Moulin à Voide, lotissement des Tilleuls et rue de la Place, mais aussi des érables rue Henri Rosel, de Sorbus rue de l'Espérance et des Erables dans le lotissement des Tourelles. Le devis s'élève à 3 760 €HT comprenant la taille et l'évacuation des rémanents.

Après délibération le conseil municipal, approuve à l'unanimité le devis de l'entreprise Gobé à hauteur de 3 760€HT pour la taille et l'évacuation des différents arbres de la commune.

8 – Devis Monrocq Motoculture

Délibération 59/2023

Thierry Gouix présente un devis de l'entreprise Monrocq Motoculture concernant la réparation du tracteur tondeuse. Il explique que l'âge du tracteur ainsi que des chauffes anormales, le moteur a cédé. Le devis des réparations s'élève à 5 834.67 €HT. Un devis pour le même tracteur d'occasion a été demandé au vu du coût de réparation, il s'élève à 12 500€HT.

Il est donc demandé au conseil de se prononcer sur une éventuelle réparation ou l'achat d'un tracteur d'occasion.

Après délibération le conseil municipal, approuve à l'unanimité le devis 5834.67€HT de Monrocq pour le remplacement d'un moteur neuf sur le tracteur tondeuse de la commune.

Questions et informations diverses

Délibération 60/2023

- Thierry Gouix informe que le Conseil Départemental du Calvados a débloqué cette année une participation complémentaire de 45 000€ pour continuer à accompagner les collectivités dans les coûts de destruction des nids de frelons asiatiques (portant l'enveloppe totale 2023 à 145 000€ d'aide). Malgré ce complément, le volume de nids est tel cette année que l'enveloppe va être intégralement consommée d'ici la fin du mois d'octobre. La Fredon Normandie demande donc aux collectivités de se positionner concernant le règlement de la destruction d'un nid de frelon asiatique.

Après délibération les membres du conseil municipal, à l'unanimité souhaitent prendre en charge

dans son intégralité la destruction des nids de frelons asiatiques afin de poursuivre l'effort de lutte de ces nuisibles.

- Cantine : Sarah Balouka profite de la présence de Monsieur Sertin pour évoquer le projet de la rénovation de la cantine. En effet dans le cadre de la commission environnement, le projet d'une cantine privilégiant des produits locaux et en circuits courts est en réflexion.

Elle informe qu'une étude a été réalisée afin de déterminer le coût de la mise aux normes pour pouvoir transformer les produits sur place. Celle-ci révèle des travaux à hauteur de 300 000 euros.

Monsieur Sertin conseille de bien mesurer l'impact de l'organisation en interne de la gestion du personnel en opposition à la délégation à un prestataire dont c'est le métier. Il serait également bon d'anticiper sur les dix prochaines années la baisse de fréquentation de la cantine.

- Franck Robillard évoque à Monsieur Sertin l'achat d'un vélo cargo par la commune afin de mettre en place un ramassage scolaire. Il demande si des subventions sont possibles. Monsieur Sertin évoque une aide de l'ADEME, reste à vérifier les modalités d'obtention.

- Franck Robillard explique à Monsieur Sertin le coût d'une installation de réserve à incendie que la commune doit mettre en place quartier de la Gare et au château de Bully.

Il explique que le réseau actuel n'est pas adéquat en cas d'incendie donc il faut prévoir l'installation de citernes. En effet les canalisations ont un trop faible débit.

Monsieur Sertin conseille de creuser le sujet des lances diphasiques et aussi de réfléchir sur le pompage dans l'Orne ou dans des mares privées.

- Franck Robillard évoque la facture de l'avocat de 1 875.88 euros concernant l'audience au tribunal administratif sur le litige de la commune avec la construction non conforme sur Bully. Il précise que nous n'avons pas encore de retour sur l'audience.

- Olivier Pinel informe que la commission environnement prévoit une matinée « entretien » des arbres situés sur le long de la piste cyclable entre Feuguerolles et Bully début décembre.

- Bruno Onfroy demande des précisions sur les horaires prévus pour les cérémonies du 11 novembre. Franck Robillard précise, monument de Bully à 9h30 et 9h45 au monument de Feuguerolles

- Julia Quellien informe que l'assemblée générale de l'association Trimaran se tiendra le 18 novembre à 10h à Maltot.

- Franck Robillard informe que suite à l'assemblée générale du Festiv'Art, l'association est mise en sommeil pour un an.

Séance levée à 20h40